

Condition capacite en droit

Par **Em-maz**, le **01/06/2020** à **10:25**

Bonjour à toutes et à tous j'aimerais faire une capacite de droit l'année qui arrive je suis allée jusqu'en terminale ou j'ai raté mon bac sans surprise car c'était loin d'être ma voix j'ai donc refait une année cette année dans le même bac qui me plait pas du tout et j'étais très intéressé par cette capacite j'aimerais savoir les critères pour y accéder avoir 17 ans et être titulaire ou non d'un bac mais regarde t'il les notes ? Sur quoi il se base ? Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/06/2020** à **10:54**

Bonjour

Je viens de jeter un coup d'œil sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et effectivement le seul critère d'admissibilité est d'être âgé d'au moins 17 ans.
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid93184/la-capacite-en-droit.html>

Autrement dit, les inscriptions seraient libres, il n'y a pas de sélection.